

Alliance TiCS

**Propositions aux candidats à l'élection
présidentielle 2007**

*Faire de la France le leader européen des
nouvelles technologies de l'information et
de la communication, facteur clé de
croissance et d'emploi*



OBJET DU DOCUMENT

Ce document, adressé à l'ensemble des candidats à la Présidence de la République française, présente les propositions de l'Union professionnelle Alliance TICS pour rappeler que l'intensité de l'usage des technologies de l'information et de la communication et des services associés (TICS) a un impact considérable sur la croissance économique et l'emploi en France, et que notre pays a les capacités de devenir le leader européen en la matière. Le développement de l'usage des TICS présuppose l'établissement d'infrastructures et la diffusion d'équipements performants, socle essentiel de l'essor des nouvelles technologies dans le tissu économique.

Ce document ne défend pas les intérêts « corporatistes » d'une profession mais ceux de la France, tant le développement de l'usage des technologies numériques est une composante essentielle de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi.

Ce document est la contribution d'Alliance TICS au débat collectif engagé à l'occasion des élections présidentielles et parlementaires 2007.

Cette contribution s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de réflexions plus larges menées par notre Union professionnelle avec d'autres organisations comme le Medef et notamment avec nos confrères représentant le secteur des logiciels et services informatiques regroupés au sein du Syntec Informatique, avec lesquels nous menons des études complémentaires qui viendront, dans les prochains mois, compléter ces premières réflexions. Plus largement, nos travaux s'inscrivent dans une dimension européenne, et tout particulièrement à travers l'association européenne EICTA¹ dont Alliance TICS est membre fondateur.

*Le meilleur moyen de prédire l'avenir est de l'inventer.
L'avenir de la France, de sa croissance, de son rayonnement et de son
emploi repose sur un leadership en matière de TICS.
Puisse ce document être une contribution utile à cette ambition
collective.*

¹ European Information, Communication and Consumer Electronics Technology Industry Association

RÔLE D'ALLIANCE TICS

Alliance TICS est l'Union des syndicats des industries des technologies de l'information, de la communication et des services associés (TICS) implantées en France. Elle regroupe le syndicat représentatif des fournisseurs de produits informatiques (SFIB²) et celui des équipementiers de télécommunications (GITEP TICS³).

Alliance TICS représente un secteur qui totalise 27 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour un effectif à forte valeur ajoutée de 70 000 salariés. Il représente, en valeur, la moitié du secteur industriel des TICS de notre pays, l'autre moitié représentant l'industrie des composants et l'électronique grand public.

Alliance TICS compte une soixantaine d'entreprises membres de toutes tailles, ce qui lui permet de bénéficier d'une forte complémentarité entre grands groupes et PME. Grâce à cela, elle est en mesure de définir des propositions de nature à renforcer et dynamiser la collaboration entre les différents acteurs de nos secteurs.

Alliance TICS est l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics français pour la promotion des Technologies de l'Information et de la Communication et contribue activement au dialogue avec les autorités européennes via sa participation à l'Eicta et à l'Orgalime⁵.

Notre rôle est de supporter toutes les actions engagées par les pouvoirs publics pour la promotion des usages et la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication et de les éclairer par l'expertise de ses membres sur les politiques publiques en la matière.

² Syndicat de l'industrie des technologies de l'information.

³ Groupement des industries des technologies de l'information et de la communication.

⁴ European Information, Communication and Consumer Electronics Technology Industry Association

⁵ European Engineering Industry Association

RESUME DE L'ANALYSE ET DES PROPOSITIONS D'ALLIANCE TICS

Faire de la France un leader mondial et européen en matière de nouvelles technologies numériques et, par voie de conséquence, d'en faire bénéficier l'économie nationale, tel est l'objet des propositions du présent document.

Les TICS se distinguent, en effet, par leurs effets de levier sur la croissance de l'économie et la compétitivité des entreprises. Notre pays ne bénéficiera pleinement de ces effets qu'à condition de mettre en place une politique volontariste, identifiant le numérique comme priorité nationale et favorisant sa diffusion ainsi que le développement et l'appropriation de ses usages par les acteurs économiques (entreprises, commerce, artisanat, administrations, etc..) et le grand public.

Pour cela, Alliance TICS **propose 5 types d'initiatives** :

- 1** Faire de la France le leader en Europe du Très Haut Débit et des applications mobiles du futur
- 2** Pour répondre aux défis de l'aménagement du territoire, octroyer des ressources en fréquences en quantités suffisantes aux infrastructures numériques
- 3** Dynamiser les PME innovantes de nos secteurs
- 4** Renforcer notre capacité en recherche et innovation pour promouvoir les entreprises du numérique en France
- 5** Développer l'usage du numérique, notamment par les TPE/PME

Conscientes des enjeux pour la France, nos entreprises ne prônent pas ici une politique de financement public, mais l'identification d'un objectif prioritaire - faire de la France le leader européen des nouvelles technologies – et sa mise en œuvre au travers de ces 5 initiatives clés.

La mise en œuvre de ces cinq initiatives élevées au rang de priorités gouvernementales aura un impact majeur sur la compétitivité des entreprises, l'emploi et la croissance de notre pays.

INTRODUCTION

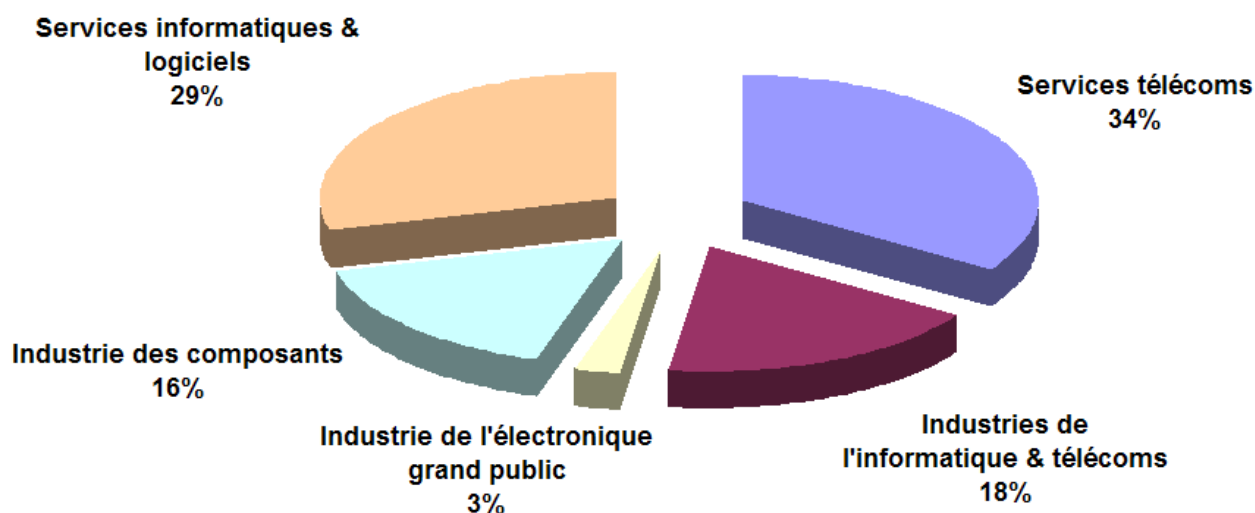
- L'industrie du numérique en quelques chiffres clés
- L'intensité de l'usage des TICS, levier de la compétitivité et de la croissance française
- La France dispose d'atouts réels pour prendre ce leadership européen
- La convergence numérique, levier de la croissance des usages de l'internet à très haut débit
- Les TICS sont un facteur de cohésion sociale et de défense de la culture française

L'industrie du numérique en quelques chiffres clés

LE SECTEUR DU NUMERIQUE

Le secteur du numérique comporte plusieurs composantes :

- fournisseurs d'équipements informatiques et télécoms
- services informatiques et éditeurs de logiciels
- services télécoms (téléphonie, fournisseurs d'accès internet,...)
- fabricants de composants
- fournisseurs d'électronique grand public



Répartition du chiffre d'affaires du secteur numérique en France, entre les principales filières. Source : Sessi, statistiques 2003.

Selon les estimations, le secteur du numérique représente entre 180 et 210 milliards € par an de chiffre d'affaires.

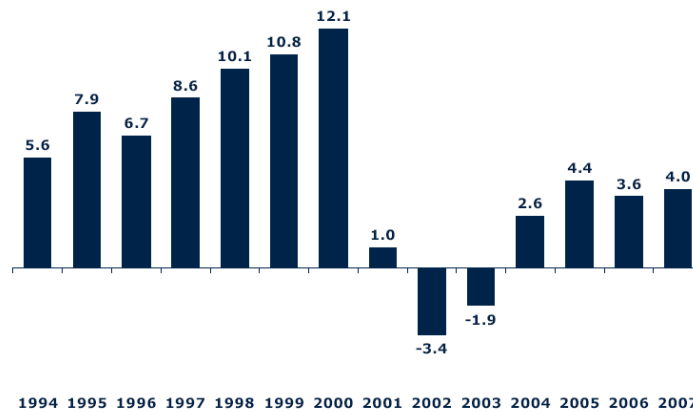
L'INDUSTRIE DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES ET TELECOMS

Depuis la « bulle internet », le secteur des matériels informatiques et de télécommunications connaît aujourd'hui une croissance modérée, trois fois inférieure à celle observée à la fin des années 90.

A. L'informatique

L'activité des fournisseurs informatiques connaît une concurrence très forte sur les prix liée à plusieurs phénomènes :

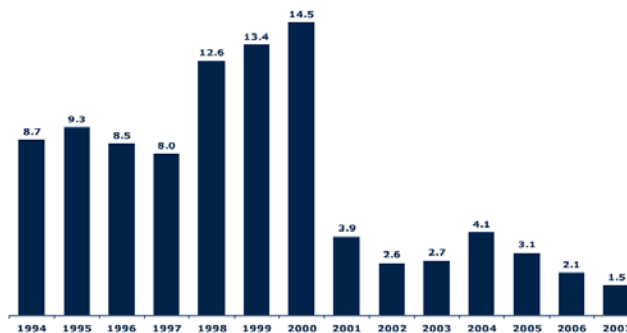
- la convergence numérique qui massifie le déploiement des matériels informatiques
- l'entrée de nouveaux concurrents notamment asiatiques.



Evolution du marché des équipements, services et logiciels informatiques, en Europe,
 Source : EITO, étude 2006 réalisée en collaboration avec IDC

B. Les télécommunications

Le marché bénéficie du renouvellement des parcs de terminaux, de l'évolution des technologies, de moteurs principaux dans le domaine des infrastructures (ADSL, mobiles, etc.). Les commandes repartent, mais les prix ont chuté de manière importante. Le chiffre d'affaires des industriels évolue donc faiblement sur la période récente.



Evolution du marché des équipements et services de télécommunications en Europe,
 Source : EITO, étude 2006 réalisée en collaboration avec IDC

L'intensité de l'usage des TICs, levier de la compétitivité et de la croissance française

Le constat : La France connaît, de manière globale et par rapport à ses principaux partenaires internationaux, un retard dans le développement de son économie numérique, ce qui pénalise sa croissance.

Au cours des années 90, le secteur du numérique a connu, en France comme dans toute l'Europe, une croissance spectaculaire (ex : GSM). Aujourd'hui, en dépit d'une avance dans certains domaines (comme l'accès Haut Débit ou l'administration électronique), la France connaît un retard dans son développement numérique.

En novembre 2003, un rapport de l'UIT plaçait la France à la 23^e place des pays étudiés en matière de développement de « l'accès numérique », perdant ainsi 6 places par rapport à un classement équivalent établi en 1998.

<i>La France est ...</i>	<i>... mais elle est...</i>
5^e puissance⁶ mondiale (2004)	23^e dans le monde pour l'Indice d'Accès Numérique (UIT, 2002)
	20^e pour l'indice de politique TICs (Forum Economique Mondial, 2005)

Ce retard s'explique, en partie, par une insuffisance d'investissements dans les technologies, les infrastructures et les services numériques.

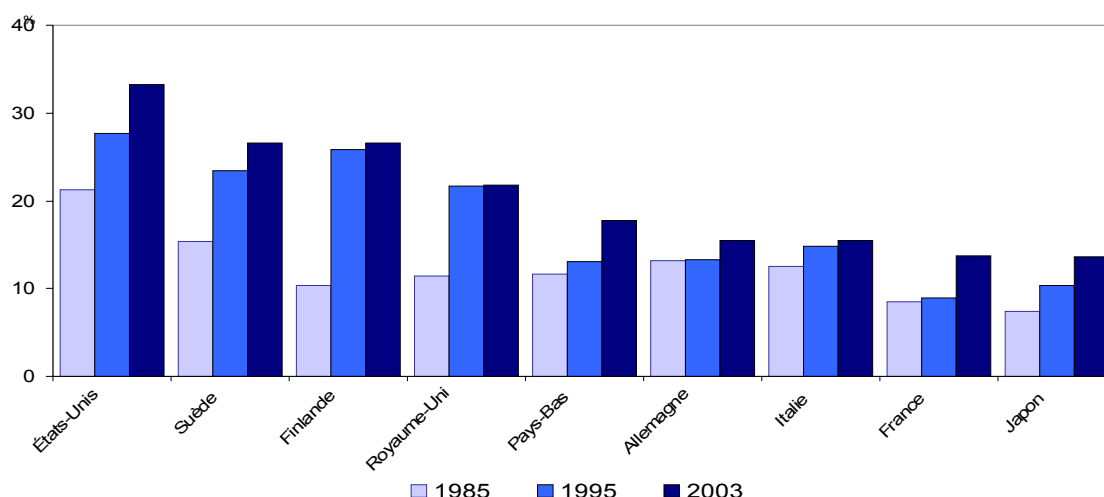


Figure 4 : Investissement dans les TICs (en % de la FBCF, source : OCDE, 2005)

⁶ Classement établi sur la base des PIB.

L'écart avec les Etats-Unis est particulièrement préoccupant : alors qu'outre-Atlantique, les stocks en capital TICS représentaient, en 2000, 13% du PIB, ils ne correspondaient, dans notre pays, qu'à 6% du PIB⁷.

Par ailleurs, la capacité de la France à attirer et conserver des emplois dans les TICS est encore insuffisante comme le montre le dernier rapport de l'Afii⁸ (Agence Française pour les Investissements Internationaux).

Les effets pénalisants du retard numérique de la France sur sa croissance

L'investissement en TICS a un effet « mécanique » sur la croissance du PIB car il contribue à la création d'emplois et à la flexibilité de l'économie.

Toutes les études s'accordent pour souligner que **les TICS sont devenues aujourd'hui le principal facteur d'amélioration de la productivité des entreprises**, grâce notamment aux gains de temps et d'optimisation des processus qu'elles rendent possibles. Pour illustrer cette contribution, les économistes évoquent les « effets diffusants »⁹ des TICS sur l'ensemble du tissu économique.

Au plan macroéconomique, **les TICS contribuent pour un quart de la croissance de l'économie française**¹⁰ et leurs effets dépassent ceux induits par tous les autres secteurs confondus. Aucun autre secteur ne présente en effet autant « d'effets de levier » sur l'ensemble de l'économie.

Au delà de ces constatations générales, deux types d'impacts peuvent être soulignés :

- D'une part, l'impact sur la compétitivité des entreprises, grâce aux gains de productivité que les TICS rendent possibles ;
- D'autre part, l'impact sur l'emploi : des dizaines de milliers d'emplois sont générés directement ou indirectement, grâce à la création de nouvelles activités et d'activités à forte valeur ajoutée dans l'industrie et les services.

Les technologies numériques constituent également un levier majeur d'innovations¹¹ et de création de valeur, notamment grâce à la création de nouveaux services et usages ainsi qu'au développement de biens immatériels qu'elle favorise.

Le secteur des TICS représente aujourd'hui un **fort gisement potentiel d'emplois** : en effet, même si le périmètre peut sembler difficile à cadrer, l'ensemble des acteurs des TICS (opérateurs, fournisseurs de produits et services, distributeurs) emploient plus de 800 000 salariés¹² en France et des milliers d'emplois sont créés chaque année grâce à

⁷ Rapport « L'investissement en TIC aux Etats-Unis et dans quelques pays européens », Gilbert Cette et Pierre-Alexandre Noual, Centre d'Etude Prospective et d'Informations internationales, Mars 2003.

⁸ <http://www.investinfrance.org/France/Newsroom/News/?l=fr#2007-02-28>

⁹ « Le secteur TICS présente la particularité d'être un secteur dont les effets diffusants sont considérables. [...] A travers ces effets diffusants, le secteur TICS propage dans le reste de l'économie la productivité globale qu'il connaît. » Extrait du rapport BIPE réalisé en juin 2000 pour la DIGITIP.

¹⁰ Source : rapport du Groupe de travail « Impacts macro et microéconomiques des Technologies de l'Information et de la Communication », piloté par la DGTPE, l'INSEE et la Mission Economie Numérique, rendu public en 2006.

¹¹ La plupart des innovations tirent aujourd'hui parti partiellement ou totalement de technologies ou services numériques.

¹² Source : publication « Les TICS en chiffres », édition 2005, établie par le SESSI

la création de nouvelles activités, notamment à forte valeur ajoutée dans l'industrie et les services.

Par ailleurs, comme souligné précédemment, grâce à leurs forts effets diffusants sur l'ensemble de l'économie, les TICS dynamisent l'ensemble de l'économie, ce qui induit la création d'un nombre considérable d'emplois.

Les comparaisons internationales permettent de montrer qu'il existe une corrélation directe entre l'investissement dans les TICS d'un pays et la contribution de ces nouvelles technologies à la croissance de son PIB. Dans un récent rapport du Conseil d'Analyse Economique, Nicolas Curien et Pierre-Alain Muet confirmaient l'existence d'une telle corrélation¹³.

Contribution des TICS à la croissance (période 1995-2000)	USA	France
Croissance annuelle moyenne du PIB	4,2%	2,7 %
Contribution des TICS	1,3% à 1,5%	0,7%

Source : Impacts macro et microéconomiques des Technologies de l'Information et de la Communication – Rapport du Groupe de travail 2005 piloté par la DGTPE, l'INSEE et la Mission pour l'Economie Numérique

La France investit, proportionnellement à son PIB, deux fois moins que les Etats-Unis dans les TICS. Elle recueille donc, « mécaniquement », une contribution des TICS à la croissance de son économie, inférieure de moitié.

La France doit relever le défi pour devenir le leader européen des TICS et en recueillir les bénéfices.

Si la France investissait un pourcentage de son PIB comparable à celui des leaders mondiaux en TICS, elle bénéficierait :

- *d'un gain incrémental d'au moins 0,7% de la croissance annuelle du PIB*
- *de la création induite d'au moins 300 000 emplois au cours des 10 prochaines années*

¹³ Extrait du rapport « La société de l'information », Conseil d'Analyse Economique, de Nicolas Curien et Pierre-Alain Muet, 2004: «*Si la contribution des TICS à la croissance est deux fois plus forte aux Etats-Unis qu'en France, c'est [...] principalement parce que le volume du capital en TICS y est deux fois plus élevé.* ».

¹⁴ Les TICS contribuent à hauteur de 0,7% de la croissance du PIB, contre 1,4% aux Etats-Unis, selon le rapport « Impacts macro et microéconomiques des Technologies de l'Information et de la Communication » du Groupe de travail 2005 piloté par la DGTPE, l'INSEE et la Mission pour l'Economie Numérique.

¹⁵ Comme le souligne le rapport « Economie de l'Immatériel : la croissance de demain », établi par la Commission sur l'Economie de l'Immatériel, présidée par Maurice Levy et Jean-Pierre Jouyet : «*[...] les infrastructures technologiques s'imposent aujourd'hui comme un avantage compétitif décisif des économies.* »

¹⁶ Rapport « L'investissement en TIC aux Etats-Unis et dans quelques pays européens », Gilbert Cette et Pierre-Alexandre Noual, Centre d'Etude Prospective et d'Informations internationales, Mars 2003.

La France dispose d'atouts réels pour prendre ce leadership européen

Pour rattraper son retard en matière de numérique, la France bénéficie de nombreux atouts :

- un haut niveau de formation de ses ingénieurs
- un nombre important de chercheurs dans le secteur public et privé
- un tissu de grandes entreprises et PME innovantes
- une créativité reconnue dans le secteur des contenus numériques

Ces atouts doivent être maintenus et consolidés car ils permettront à notre pays de mener, dans les conditions les plus favorables et dans les délais les plus courts, les évolutions nécessaires.

Le retard relatif de la France n'est donc pas irréversible au regard du rattrapage engagé depuis plusieurs années, sous réserve de faire des TICS une priorité gouvernementale majeure.

La convergence numérique, levier de la croissance des usages de l'internet à très haut débit

Le marché du numérique se caractérise par ses évolutions rapides. Pour cette raison, nos industries doivent en permanence anticiper les attentes des clients pour apporter les solutions innovantes les plus pertinentes et performantes.

Alliance TICS anticipe plusieurs tendances fortes du marché :

- tout d'abord, une dématérialisation accrue des contenus et services (accès aux œuvres culturelles en ligne, procédures administratives par internet, etc.), permettant une réduction importante des coûts ;
- une attente forte des consommateurs pour un accès « convergent » aux contenus et services, quels que soient la technologie, le type de terminal (PC, téléphone mobile, etc.) ou l'environnement (mobile, fixe) ;
- un besoin croissant pour la personnalisation et l'interactivité (comme l'illustre déjà le développement des blogs, des sonneries, de la télévision interactive, etc.) ;
- un recours de plus en plus soutenu à la mobilité, avec un besoin croissant des consommateurs pour le haut débit mobile et nomade ;
- enfin, un développement de services et applications nécessitant des débits de plus en plus importants (TVHD, jeux en réseau, diffusion de contenus personnels, télétravail, téléconférence, etc.).

Qui aurait parié il y a dix ans sur la téléphonie sur internet ?

Qui aurait anticipé le formidable développement des moteurs de recherche sur internet ?

Qui aurait imaginé une collaboration entre les logiciels libres et propriétaires ?

Qui aurait anticipé une aussi forte croissance des communautés autour du web ?

Combien d'anciens leaders du secteur ont disparu, et combien de sociétés sont devenues leaders mondiaux en quelques années ?

La convergence numérique, c'est fondamentalement la mise au centre du développement de nouveaux modèles économiques du consommateur, qui par de nouveaux modes de consommation de l'information, plus riches, en situation de mobilité, de manière plus intuitive, provoque des changements de « paradigme » en obligeant les acteurs hier encore distincts et souvent concurrents, à coopérer pour construire des modèles économiques à forte valeur ajoutée.

Des alliances nouvelles entre constructeurs de matériels, éditeurs de logiciels, fournisseurs de contenus, plateformes de diffusion contribuent à des déplacements « tectoniques » de cette industrie et à son développement.

Les TICS sont un facteur de cohésion sociale et de défense de la culture française

LES TICS SONT UN FACTEUR CLE DE COHESION SOCIALE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE

Plus que jamais, les TICS contribuent à l'accès généralisé et individuel au savoir, aux loisirs et plus généralement à la culture, et ce, à un coût de plus en plus abordable. Les acteurs du secteur s'attachent à mettre à la disposition du plus grand nombre des outils d'un usage toujours plus aisé et pouvant s'accommoder des différences de chacun (liées notamment à l'âge, aux handicaps éventuels, etc.). En cela, la société de l'information participe de manière significative à la cohésion sociale de notre pays.

Les technologies numériques rendent également possibles de nouvelles formes de relations entre les citoyens et les services publics. De nombreux exemples peuvent être cités, notamment les applications d'administration en ligne, le développement de « musées virtuels », de télé-enseignement ou le suivi de travaux parlementaires via internet. A cet égard, les développements récents de sites tels que « administration 24/24 » témoignent de ce rapprochement entre deux univers jusqu'alors structurellement et administrativement distants (citoyen/administration), que le déploiement de nouvelles technologies et d'instantanéité d'accès viendront progressivement combler. Il en est de même des sites de collectivités locales, ou encore d'organismes de santé comme les caisses d'assurance maladie ou de mutuelles.

Facteur d'aménagement du territoire

Le développement des équipements et réseaux numériques peut être comparé à celui des infrastructures routières ou énergétiques. Il s'agit désormais d'équipements et d'infrastructures essentiels pour le développement des territoires et de leur attractivité.

La France est aujourd'hui dotée d'infrastructures haut débit fixe et mobile de grande qualité, appelées à se densifier et à s'étendre à la plus grande partie de la population. Alliance TICS considère qu'il est nécessaire, dès aujourd'hui, d'anticiper et de favoriser le déploiement de modèle de nouvelle génération, mobiles et fixes, tout en octroyant des ressources suffisantes pour la couverture haut débit des zones les plus reculées du territoire¹⁷.

LES TICS CONTRIBUENT EGALEMENT A REpondre AUX BESOINS ET ASPIRATIONS ESSENTIELS DES INDIVIDUS

Besoins physiologiques

Les services de santé sont appelés à évoluer considérablement grâce à l'usage des TICS. Elles permettront non seulement d'améliorer la qualité des soins (par exemple, grâce à l'usage de capteurs biométriques), d'optimiser la productivité (notamment, grâce à la transmission et la gestion automatisée des documents médicaux ou le

¹⁷ Notamment, l'octroi de fréquences résultant du « dividende numérique » sera déterminant.

développement de la télémédecine), mais également de rendre possible le maintien des personnes âgées ou dépendantes à leur domicile (grâce à l'utilisation de systèmes d'alerte connectés à des services médicalisés).

L'utilisation des technologies de communication permet également de mieux organiser et de faciliter la vie quotidienne des individus, de gagner du temps en le gérant mieux et, ainsi, d'améliorer leur qualité de vie (réduction du nombre de trajets, gains de productivité, etc.).

Besoins de sécurité

Les TICS contribuent tout autant à la sécurité des biens et des individus. De nombreux exemples peuvent l'illustrer : appels d'urgence, systèmes de communication des services de sécurité, systèmes d'information des populations en matière de météorologie et de conditions de trafic, en cas de catastrophe naturelle, dématérialisation des transactions financières, détection d'infractions, etc.

Besoins de formation et d'emploi

Les nouvelles technologies rendent possibles des formes innovantes d'éducation et de formation (téléenseignement, auto-formations, etc.). Elles facilitent également l'accès aux sources d'informations les plus larges et la recherche d'emploi.

Besoins de loisirs et de culture

Les TICS constituent un vecteur important de dynamisation du développement culturel et participent à la pluralité d'expression. Par ailleurs, les loisirs numériques (télévision, jeux en ligne, musique, etc.) connaissent un succès grandissant.

Il est essentiel que la France défende sa capacité de création culturelle mais évite une attitude « inadaptée » par rapport à la réalité d'une économie globale au nom d'une prétendue « exception française ». Cette exigence est particulièrement forte dans le domaine de la diffusion numérique de contenus de culture et de loisirs par internet.

Il s'agit notamment de promouvoir une diffusion sécurisée de contenus numérisés par internet en évitant les distorsions graves du marché intérieur introduites par l'excès et les incohérences des redevances de toutes natures pesant sur les consommateurs et en particulier les redevances au titre de l'exception de copie privée.

Besoins de protection de l'inventeur

Les droits de propriété intellectuelle légitimes des inventeurs doivent être préservés sans que cela empêche le développement de modèles alternatifs de type open source et la recherche de l'interopérabilité, gage de satisfaction du consommateur.

Besoins de communication et de liens sociaux

Par nature, les TICS répondent au besoin naturel des individus de mieux communiquer entre eux, au sein de leur sphère familiale, éducative, professionnelle, amicale ou associative. Ces échanges font abstraction de toutes barrières géographiques, temporelles ou sociales, entre individus.

Le développement spectaculaire des SMS ou des blogs¹⁸ illustrent particulièrement bien l'apport du numérique. Grâce à la simplicité et la rapidité des communications électroniques, tout un chacun peut démultiplier sa participation à la vie sociale, en contribuant, par exemple, à des projets collectifs ou collaboratifs (ex : Wikipedia), en partageant ses expériences et opinions (ex : sur des forums de discussion) ou encore en aidant les autres (ex : sites associatifs).

¹⁸ Le Journal « Le Monde » indique que : « avec de 6 à 7 millions de blogs, la France est le pays européen qui compte le plus de journaux personnels en ligne, et le deuxième au monde derrière les Etats-Unis. Le nombre de blogs en France est multiplié par deux tous les cinq mois. »

PROPOSITIONS



1 FAIRE DE LA FRANCE LE LEADER EN EUROPE DU TRES HAUT DEBIT ET DES APPLICATIONS MOBILES DU FUTUR

LE TRES HAUT DEBIT

QU'EST-CE QUE LE TRES HAUT DEBIT ?

La France se situe encore dans le peloton de tête des Etats Membres de l'Union Européenne en nombre d'abonnés en haut débit ADSL ou ses déclinaisons (VDLS, DSL+, etc.).

Ces technologies atteignent cependant leurs capacités maximales, et la demande individuelle d'échanges d'informations est en continuelle augmentation et rien n'indique un possible ralentissement. Dès lors, **le développement du numérique va se jouer maintenant sur un autre terrain, celui du Très Haut Débit (THD).**

Le THD correspond à un accès Internet estimé aujourd'hui entre 50 et 100Mbit/s. Des débits de l'ordre de 1 Gbit/s sont déjà évoqués et la notion de THD évoluera donc en fonction des débits nécessaires aux services innovants qui émergeront dans les prochaines années. Le THD s'appuie principalement sur les technologies de « fibre optique à l'abonné », ce qui rend possible l'émergence de services et applications innovants et performants.

Les applications rendues possibles par le THD concernent les trois environnements suivants :

- *Environnement familial* : vidéo à la demande, télévision haute définition interactive, téléchargements, réservations et paiement à distance, etc.
- *Environnement professionnel* : échanges de fichiers, travail simultané entre plusieurs utilisateurs et en réseau, conférences vidéo en haute définition, géo-localisation, guidage, télémétrie, etc.
- *Environnement sociétal* : administration électronique, télémédecine, applications médicales, vidéo surveillance, etc.

QUELS SONT SES ENJEUX ?

L'implantation du THD offre des retombées pérennes pour l'ensemble de l'économie et de la société en matière d'éducation, de gouvernance et de création de richesses. En outre, grâce à un rééquilibrage du développement des territoires, il permet de rendre attractives toutes les régions pour les investisseurs. Grâce à l'amélioration de l'interactivité qu'il rend possible, le haut débit permet une participation active à la vie démocratique et sociale des citoyens isolés géographiquement. Il améliore leurs conditions de vie en réduisant les distances, en facilitant l'accès aux services publics et à l'éducation.

Le Très Haut Débit permet :

- aux concitoyens de s'installer dans le territoire de leur choix, de réduire leurs déplacements, de recourir au télétravail, ou de créer des activités économiques inenvisageables sans le THD.
- aux administrations de proposer des services plus innovants et efficaces.
- aux territoires de se dynamiser et d'être plus attractifs grâce à cet outil de développement et d'aménagement.
- aux producteurs d'offres culturelles de contribuer au rayonnement de la France dans le monde

Les enjeux sont importants et le défi doit maintenant être relevé car les technologies FTTH sont matures et prêtes à être déployées. Leurs coûts ont fortement diminué et les entreprises sont prêtes à accompagner cet effort national.

A l'image des premiers retours d'expérience de pays pionniers (Corée, Japon, Etats-Unis), le Très Haut Débit s'avère être l'un des principaux catalyseurs de l'offre et du développement de nouveaux usages

NOS PROPOSITIONS

Pour favoriser le déploiement du Très Haut Débit, Alliance TICS propose de :

Sensibiliser la société civile et favoriser la prise de conscience publique.

Aujourd'hui, seules quelques personnes bénéficient de l'accès THD. Ainsi la majeure partie de la population ne le connaît que peu ou pas du tout, tout comme ses enjeux. De même, de nombreux responsables ne perçoivent pas l'intérêt du THD. Ainsi l'investissement nécessaire aux infrastructures et équipements THD ne leur apparaît pas prioritaire. Il est essentiel que le THD ne soit pas ressenti par les acteurs comme étant imposé par l'Etat. Bien au contraire, des demandes émanant de la société civile, des collectivités locales et des milieux économiques doivent fonder son déploiement. Les candidats à la présidentielle pourront contribuer directement à cette prise de conscience et à cette ambition collective.

Définir un objectif ambitieux, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, par exemple, 80% de la population desservie en très haut débit en 2012.

Nous considérons que les objectifs affichés par le gouvernement actuel vont dans le bon sens, mais ils ne sont exprimés qu'en termes de nombre d'abonnés (4 millions d'abonnés au Très Haut Débit en 2012), et tout laisse penser qu'ils seront atteints grâce au seul déploiement des réseaux dans les centres villes des principales agglomérations françaises.

Nous pensons qu'il est nécessaire de fixer également des objectifs ambitieux, visant la desserte de la plus grande partie des zones de vie et d'activité de notre territoire et permettant de réduire la fracture numérique. **Toute la société française doit avoir accès à ces nouvelles applications sur la plus grande partie du territoire.**

La mise en place du THD nécessite des investissements considérables, dont une grande part correspond aux coûts de génie civil. En contribuant à la réduction de ces coûts - qui constituent une « barrière à l'entrée » significative - les pouvoirs publics peuvent accroître l'intérêt des acteurs économiques, pour couvrir notamment les zones à moyenne ou faible densité de population. Pour cela, les collectivités locales ont un rôle stratégique à jouer : elles peuvent faciliter l'accès aux structures existantes ou promouvoir le partage des « infrastructures primaires » (conduits, fourreaux, points hauts, génie civil, etc.).

Dès lors, nous proposons de :

Favoriser les synergies public privé pour dynamiser le développement du Très Haut Débit et confier aux collectivités locales la mission de facilitateur du déploiement de ces infrastructures, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire.

Les infrastructures et équipements, tant informatiques que de télécommunications, Très Haut Débit constituent un pré requis au développement des applications, services et usages numériques de demain (télémédecine, télévision haute définition, identité numérique, domotique, sécurité des biens et des personnes, etc.). Autrement dit, de même qu'il est nécessaire de construire des infrastructures routières avant de pouvoir développer des services de transport, il est nécessaire d'établir en priorité des « routes » et des « véhicules » numériques avant de développer des applications numériques performantes et innovantes.

Les mesures que nous proposons sont donc majeures pour l'économie et l'emploi. Les réseaux Très Haut Débit permettront le développement de l'ensemble de l'écosystème numérique et deviendront rapidement aussi importants que les infrastructures routières pour l'attractivité et l'aménagement des territoires.

LES APPLICATIONS MOBILES DU FUTUR

QUELLES SONT LES EVOLUTIONS FUTURES DES SERVICES MOBILES ?

Comme pour le Très Haut Débit, nous pensons qu'il est nécessaire, dès aujourd'hui, de préparer l'introduction des systèmes et services mobiles du futur.

Ces évolutions concernent à la fois :

- La technologie des infrastructures et équipements mobiles, avec notamment l'introduction des prochaines déclinaisons de la norme de troisième génération UMTS et des futures normes de quatrième génération ;
- Les services et contenus qui sont appelés à se développer de manière significative en mobilité, notamment les services de **télévision mobile**.

Nous souhaitons aujourd'hui mettre l'accent sur ces nouveaux services de télévision mobile, non seulement, car leurs enjeux sont importants pour notre économie et pour le rayonnement culturel de la France, mais également car son succès dépend étroitement de choix réglementaires majeurs.

QU'EST-CE QUE LA TELEVISION MOBILE ?

Les réseaux GSM et UMTS ne sont pas adaptés pour la diffusion d'un même contenu vers de nombreux utilisateurs. Les technologies de télévision mobile permettent, elles, de répondre à une attente forte des consommateurs, qui souhaitent accéder, en mobilité et à des tarifs attractifs, à des chaînes de télévision aux contenus personnalisés, innovants et interactifs. De tels services rencontrent déjà un large succès dans plusieurs régions du monde.

La télévision mobile sera un complément des services télévisuels « classiques », et ce, à double titre : en termes de complémentarité de contenus, d'une part, et, d'autre part, en termes de continuité d'usage : les consommateurs pourront, en effet, avoir accès aux contenus de leur choix à tout moment de leur vie quotidienne, où qu'ils se trouvent.

Techniquement, les services de télévision mobile seront distribués grâce à plusieurs types de réseaux, exploités de manière complémentaire :

- les réseaux de diffusion terrestre
- les systèmes hybrides terrestre / satellite
- les réseaux mobiles

QUELS SONT LES ENJEUX DE LA TELEVISION MOBILE ?

Le développement de la télévision mobile constitue un enjeu déterminant pour le développement du marché de la mobilité et, plus généralement, du numérique. La télévision mobile va permettre d'adresser un nouveau marché, offrant des perspectives considérables. Il s'appuiera en effet sur un parc, aujourd'hui de plus de 51 millions d'abonnés potentiels en France.

A condition d'établir des conditions favorables au développement de ce nouveau marché, l'avance technologique dont disposent nos industries sera préservée et notre pays pourra bénéficier d'importantes retombées, non seulement en termes d'emplois (Alliance TICS anticipe plus de 10 000 emplois créés ou maintenus), de croissance économique, mais également pour son rayonnement culturel dans le monde.

NOS PROPOSITIONS

Pour favoriser le développement, en France, de la télévision mobile, Alliance TICS propose de :

Accélérer le calendrier d'introduction de la télévision mobile et permettre l'attribution de fréquences sur l'ensemble du territoire national.

La question de l'identification des fréquences qui seront utilisées par ces services revêt une importance majeure pour la réussite de la télévision mobile. Compte tenu de l'usage actuel des fréquences, il ne semble pas aujourd'hui possible d'envisager une mise à disposition des fréquences sur l'ensemble du territoire national avant 2012. Nous considérons que cette échéance est trop lointaine, alors que la couverture est l'un des

facteurs clé de succès de tout service mobile, comme l'a notamment montré l'expérience du GSM. Dès lors, nous encourageons les pouvoirs publics à procéder aux réaménagements nécessaires afin que ces services puissent être accessibles, le plus rapidement possible, en tous points du territoire. Une telle mesure permettrait de ne pas créer une nouvelle fracture numérique.

Faire adopter, au niveau européen, l'une des mesures proposées par les autorités françaises au travers du « Mémoire Numérique »¹⁹, visant à doter chaque Etat Membre d'au moins un système de télévision mobile conforme à une norme commune²⁰.

Cette mesure permettra à la fois de :

- générer des économies d'échelle, rendant possible la réduction rapide des coûts et l'établissement d'un marché de masse
- permettre l'itinérance²¹ des services en Europe

Nous notons qu'une telle mesure a été appliquée avec succès pour l'introduction du GSM puis de l'UMTS en Europe et qu'il ne fait aucunement obstacle à l'usage d'autres normes et permet leur diffusion globale.

¹⁹ Le gouvernement a défini 29 propositions pour dynamiser le secteur des TICS en Europe : « Contribution française pour une Europe Numérique ».

²⁰ La norme DVB-H définie par l'ETSI semble, aujourd'hui, la plus adaptée pour répondre à cet objectif.

²¹ l'accès au service quel que soit le pays visité

2 POUR REpondre AUX DEFIS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, OCTROYER DES RESSOURCES EN FREQUENCES EN QUANTITES SUFFISANTES AUX INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

EN QUOI LA GESTION DES FREQUENCES EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE ?

Le développement des services mobiles et des applications haut débit pour les territoires nécessite l'utilisation de fréquences en quantités suffisantes. Sans cela, la qualité de service pourrait être réduite fortement, jusqu'à rendre totalement inopérantes les communications, privant ainsi les utilisateurs de tout service.

Nous partageons également l'analyse du rapport « *Economie de l'Immatériel : la croissance de demain* », établi par la Commission sur l'Economie de l'Immatériel, présidée par Maurice Levy et Jean-Pierre Jouyet lorsqu'il souligne que : « *Lorsqu'une ressource est rare, la qualité de sa gestion s'impose comme une donnée essentielle. Les pouvoirs publics doivent en effet s'assurer en permanence que leurs bénéficiaires les utilisent de manière rationnelle, au regard notamment des besoins d'autres acteurs et des opportunités technologiques qui peuvent permettre de limiter l'emploi de fréquences.* »

Nous considérons que **les pouvoirs publics doivent veiller à l'usage le plus efficace possible des fréquences**. Une telle exigence doit s'appliquer à tous les utilisateurs du spectre : télécom, audiovisuel, mais aussi toutes les administrations utilisatrices.

QU'EST-CE QUE LE « DIVIDENDE NUMERIQUE » ?

La loi « télévision du futur » qui a été récemment adoptée, prévoit que les émissions analogiques devront être arrêtées au plus tard le 30 novembre 2011.

Cette extinction permettra la libération d'une quantité importante de fréquences, lesquelles sont désignées sous la dénomination « Dividende Numérique ».

Ces fréquences ont des caractéristiques techniques très favorables pour le développement des services mobiles et nomades, notamment dans les zones les moins denses du territoire.

Pour cette raison, plusieurs types de systèmes numériques sont aujourd'hui candidats pour l'utilisation des fréquences du Dividende Numérique, à savoir :

- Télévision mobile
- Haut débit sans fil
- Extension des réseaux mobiles (3G, 4G)
- Haut débit pour les services de sécurité publique
- Télévision numérique terrestre

QUELS SONT LES ENJEUX « DIVIDENDE NUMERIQUE » ?

Alliance TICS considère que le dividende numérique revêt un triple enjeu pour la France :

- Tout d'abord, **il rend possible l'émergence de services innovants, dont l'impact sera significatif pour le développement de l'économie et de l'emploi dans notre pays.**

Les analyses menées par notre organisation conduisent à prévoir la création d'au moins **25 000 emplois induits** par le développement des nouveaux services rendus possibles grâce à l'utilisation de ressources résultant du dividende numérique.

- ensuite, **il constitue la condition sine qua non du développement de l'accès numérique haut débit dans les territoires les plus isolés.**

En effet, il n'existe aucune alternative technologique permettant d'envisager un déploiement économiquement viable du haut débit dans les régions les moins denses. En cas d'attribution de fréquences pour ces services, les administrés les plus isolés pourront être raccordés au haut débit par voie radio. Dans le cas inverse, seules les agglomérations pourraient bénéficier de l'accès au numérique haut - voire très haut - débit.

- enfin, **il permet d'envisager l'établissement d'un réseau haut débit pour les services de sécurité publique.** Ces services répondront à l'évolution des besoins des services concernés (police, gendarmerie, pompiers, etc.).

NOS PROPOSITIONS

Pour permettre le développement des équipements et infrastructures numériques du futur, Alliance TICS propose de :

Privilégier la réutilisation des fréquences ainsi libérées pour des applications fixes, nomades et mobiles, personnalisées et innovantes, aux retombées économiques et sociétales importantes.

Nous considérons que les choix pour la réaffectation des fréquences libérées par l'extinction de la télévision analogique doivent être arrêtés sur la base de critères :

- **économiques**, en favorisant les attributions de fréquences pour des systèmes ayant de fortes retombées économiques pour notre pays, ainsi que sur l'emploi.
- **sociétaux et culturels**, notamment en privilégiant les systèmes permettant l'accès des nouveaux services multimédia aux populations les plus isolées.
- **liés à la bonne gestion des ressources domaniales de l'Etat**, en veillant à ce que la redistribution des fréquences conduise à l'usage le plus efficace du spectre hertzien. Cela ne serait pas le cas, par exemple, si les fréquences devaient être utilisées pour la fourniture de services déjà disponibles sur d'autres réseaux, et ce, de manière

totallement substituable (notamment, en termes de couverture et de performances techniques).

En parallèle, afin d'assurer une cohérence au niveau européen, Alliance TICS propose de :

Définir un calendrier de discussions, au niveau communautaire, conduisant à une harmonisation, en Europe, de l'usage des fréquences résultant du Dividende Numérique.

Nous considérons qu'il serait en effet opportun de proposer un **calendrier cible** pour le dividende numérique, tel que le suivant :

- 2007 : coordination des Etats Membres pour l'identification des bandes pour les services audiovisuels et les services mobiles lors de la Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2007
- 2007- 2008 : discussions communautaires sur le dividende numérique
- 2009 : adoption d'une décision de la CEPT identifiant une bande minimale de fréquences contiguës et harmonisée en Europe
- 2009 - 2012 : mise en œuvre de la décision dans chaque Etat Membre

Un tel calendrier permettrait aux industriels de préparer leurs offres dans des délais satisfaisants et de faire bénéficier les consommateurs d'équipements et de services les plus abordables.

3 DYNAMISER LES PME INNOVANTES DE NOS SECTEURS

Les PME sont devenues un complément essentiel et nécessaire au développement du secteur et aux grands acteurs internationaux. La dynamique technique particulièrement exacerbée et les rapides évolutions du marché qui en découlent rendent nécessaires cette collaboration permanente entre PME et grands groupes.

LES PME ONT UN ROLE CLE SUR LE MARCHE DU NUMERIQUE

Les PME innovantes sont porteuses de gains de compétitivité, sous la forme d'innovations de rupture, d'un élargissement de la concurrence, d'une diminution des coûts, de réactivité et de flexibilité. Elles jouent un rôle primordial dans les économies modernes, notamment sur les marchés soumis à des rapides évolutions des technologies et des besoins du marché, comme peut l'être le marché du numérique.

Par ailleurs, la contribution des PME à la création d'emplois est forte. Alors qu'en Europe, le nombre d'emplois déclinait dans les grandes entreprises, sur la période 1988-2001, il augmentait dans les PME²².

UNE COMPLEMENTARITE CROISSANTE ET NECESSAIRE ENTRE PME ET GRANDS ACTEURS INTERNATIONAUX

Les PME sont un complément essentiel et nécessaire au développement du secteur du numérique et aux grands acteurs internationaux. La prise de conscience de cette complémentarité progresse et les actions visant à favoriser les interactions entre PME et grands groupes du secteur se multiplient, à l'image de celles menées dans le cadre du « Pacte PME », auquel Alliance TICS participe activement.

NOS PROPOSITIONS

Pour dynamiser leur activité et passer à l'échelle européenne, il est nécessaire d'aider les PME TICS à relever trois défis :

- accroître leur effort en matière de développement et d'innovation ;
- améliorer leur accès au marché ;
- réussir leur internationalisation.

²² Source : Commission Européenne – Observatoire des PME Européennes 2002.

DEVELOPPER LA R&D DES PME TICS

De très nombreuses PME TICS ont recours au Crédit Impôt Recherche pour amplifier leur effort de R&D. D'une manière générale, ce dispositif est tout à fait satisfaisant et les récentes améliorations qui lui ont été apportées vont dans le bon sens.

Etendre et poursuivre l'amélioration du Crédit Impôt Recherche.

Trois axes nous semblent à privilégier :

Introduire la notion de « crédit impôt recherche et innovation » en élargissant l'assiette des dépenses. La notion de recherche reste trop limitative avec une définition trop amont.

Réduire le taux basé sur la croissance des dépenses pour augmenter celui basé sur les dépenses réelles R&D. En effet, le Crédit Impôt Recherche est encore fortement basé sur la croissance des dépenses de R&D. Il peut être d'un montant significatif pendant la phase de démarrage de la PME, mais devient beaucoup moins intéressant dès que la PME devient mature.

Enfin, **rendre plus explicites et lisibles les modalités d'application du Crédit Impôt Recherche** : notamment sur les types de dépenses pouvant être imputables.

Par ailleurs, Alliance TICS souligne l'action très positive de OSEO ANVAR, organisme apprécié des PME innovantes. Celle-ci doit être davantage renforcée et devenir un vecteur majeur d'une politique favorisant l'innovation des PME.

Dynamiser l'action de OSEO ANVAR, en faisant évoluer ses modes de fonctionnement, de distribution de ses aides, tout en augmentant ses capacités d'intervention.

Deux améliorations nous semblent nécessaires :

- **Supprimer le « dogme » de l'avance remboursable** : qui pénalise la croissance des entreprises qui réussissent leurs projets et fragilisent celles qui ne les réussissent pas.
- **Accroître le budget de OSEO ANVAR** : pour notamment développer les subventions à l'innovation.

AMELIORER L'ACCES DES PME AU MARCHES PUBLICS

Dans le cadre des Marchés Publics, les grands groupes sont naturellement privilégiés par rapport aux PME et ceci est d'autant plus vrai pour les secteurs innovants.

Dans l'objectif de permettre à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, de concourir à armes égales sur les marchés publics et d'améliorer les conditions effectives de concurrence, nous préconisons de :

Etablir un « Small Business Act » à l'Européenne, visant à rétablir une équité d'accès des entreprises, quelle que soit leur taille, aux marchés publics des Etats Membres.

Il conviendrait, pour cela, de :

- Faciliter les dispositions en matière d'encadrement formel des réponses aux appels d'offres (accès aux documents, références à produire, etc..) et revoir les délais s'écoulant pour l'attribution des marchés.
- Proposer, dans le prolongement de l'action engagée par le gouvernement, l'adoption d'une position ferme de l'Union Européenne visant à faire tomber la barrière à l'OMC qui interdit toute politique européenne visant à favoriser les PME.
- Mettre en place des objectifs quantitatifs, au niveau national et par organisme, pour les achats publics (par exemple, un pourcentage d'achat auprès de PME). Il s'agirait, à ce stade, de mesures incitatives et non obligatoires.
- Pour atteindre ces objectifs et si nécessaire, permettre l'introduction de clauses favorisant les PME dans les appels d'offres (par exemple, des objectifs quantitatifs de sous-traitance PME, possibilités de variantes, clauses liées aux évolutions technologiques).
- Si les mesures précédentes s'avèrent inefficaces, imposer que les acheteurs publics introduisent dans leurs appels d'offres des clauses favorisant les PME.
- Enfin, faciliter le dialogue entre administrations et entreprises afin de connaître et de comprendre les problématiques de chaque partie.

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT A L'EXPORT

La globalisation et les coûts croissants de la R&D imposent aux PME de se développer hors de leurs frontières. Bien souvent, le marché national français ne suffit pas à réaliser des économies d'échelle pour rentabiliser les investissements en R&D.

Le développement à l'export est une démarche coûteuse et risquée pour les PME françaises et l'accompagnement de l'Etat et de ses relais à l'étranger peut s'avérer déterminant.

Aussi, Alliance TICS propose de :

Aider les PME à se développer à l'international et améliorer leur présence sur les marchés étrangers.

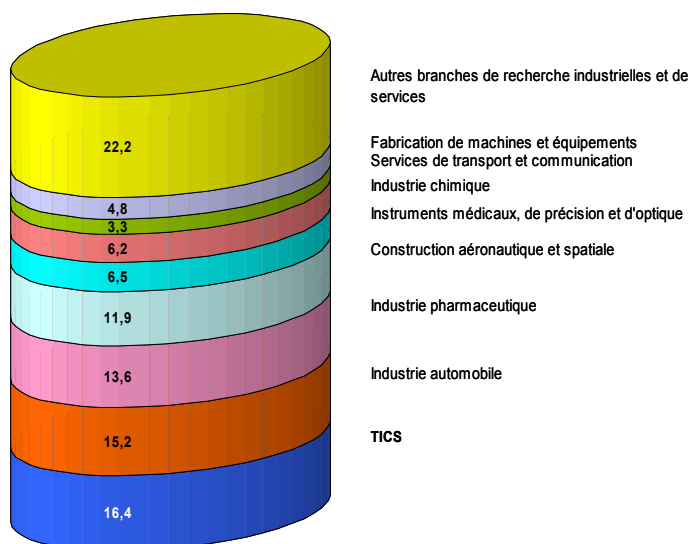
LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION : UN MOTEUR FONDAMENTAL POUR L'INDUSTRIE DU NUMERIQUE

Le développement du marché du numérique est étroitement lié à celui de l'offre (produits et usages), qui reste fondamentalement conditionné aux efforts de développement et d'innovation.

Dès lors, les industriels du secteur des TICS doivent consacrer des investissements considérables à la R&D, ce qui les place **parmi les premiers contributeurs à la Dépense Intérieure en R&D des Entreprises (DIRDE) françaises.**

Dépenses intérieures de R&D des entreprises par branche de recherche en 2004

Source : MEN-DEPP-C2 / Note d'information du ministère de l'éducation nationale enseignement supérieur recherche
DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance



Il convient de souligner que l'ensemble des entreprises des TICS rassemble, avec 20 000 employés, **plus du tiers des chercheurs - développeurs travaillant dans l'industrie manufacturière.**

UNE CONTRIBUTION PUBLIQUE INSUFFISANTE

Au cours des années 90, l'Europe et la France en particulier sont parvenues à s'assurer une position prédominante au niveau mondial dans le domaine du numérique. Or cette position est, jour après jour, menacée par les efforts considérables consacrés en développement et innovation par nos principaux partenaires internationaux.

De nombreux pays ont mis en place des politiques volontaristes qui se traduisent notamment par l'aide publique apportée, directement ou indirectement²³, aux entreprises du secteur. A titre d'exemple, dans le domaine des TICS, **les USA et le Japon consacrent un pourcentage de leur budget public au support à la R&D de 2 à 3 fois plus élevé que la France.**

En France, le secteur public ne contribue qu'à hauteur de 17% à l'effort de R&D dans le domaine du numérique, alors que l'objectif affiché par notre pays est de parvenir à une contribution publique représentant 33% de la R&D menée dans l'ensemble des secteurs de notre économie, en conformité avec les objectifs de l'Agenda de Lisbonne.

Les aides publiques en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur du numérique sont, dans notre pays, insuffisantes au regard des enjeux et du soutien consenti par nos principaux partenaires internationaux.

NOS PROPOSITIONS

Il nous semble incohérent que, compte tenu de son poids dans l'économie et son apport à la croissance, le secteur des TICS recueille aussi peu d'aides publiques. Un rééquilibrage des aides publiques pour la R&D doit donc être rapidement opéré au profit du secteur des TICS.

Dès lors, Alliance TICS propose de :

Octroyer une aide publique au développement et à l'innovation pour le secteur de l'industrie numérique, au moins équivalente à celle que reçoivent proportionnellement les autres secteurs de l'économie.

Nous considérons que la manière la plus efficace pour soutenir l'industrie des TICS est de les aider à innover et à développer de nouveaux services et équipements, qui sont la clé de la réussite future de nos industriels sur des marchés de plus en plus compétitifs. Les crédits publics alloués aux organismes menant des programmes de recherche fondamentales dans le secteur du numérique sont trop importants au regard des besoins des acteurs de ce marché.

Nous proposons de :

Privilégier, pour le secteur du numérique, le développement et l'innovation et moins la recherche fondamentale.

²³ Par exemple, via des contrats de recherche duale, des aides publiques directes à la R&D, des exonérations pour les emplois de R&D, des grands programmes d'investissement en équipements et infrastructures, etc.

Par ailleurs, nous considérons qu'il convient de :

Miser davantage sur les synergies « public / privé » afin de rendre l'action des pouvoirs publics plus efficace.

Développer la recherche « duale »

Un plus grand nombre des programmes militaires devrait être conçu pour permettre le transfert technologique vers des applications civiles. Cette évolution pourrait commencer par une plus grande implication des entreprises dans la définition des priorités et la conduite des programmes militaires, dans le respect, bien entendu, des contraintes liées à la sécurité de notre pays.

Développer les liens et le transfert de connaissances entre les laboratoires de recherche publique et les entreprises

Il est essentiel de développer une plus grande coopération entre les entreprises et les laboratoires publics et professionnaliser les partenariats. Ces synergies devraient s'établir dès la phase de définition des programmes de recherche : les industriels et les laboratoires de recherche devraient ensemble dessiner les contours des grands programmes de recherche de notre secteur.

Enfin, le maintien des industries numériques en France passe par la localisation des centres de développement et d'innovation sur notre territoire. Compte tenu des initiatives prises par certains pays voisins (par exemple, la Belgique), il semble primordial que le coût par salarié des centres de R&D puisse baisser significativement dans notre pays.

Nous proposons donc de :

Appliquer des exonérations sociales pour les emplois de R&D, à l'image de ce qui est pratiqué dans certains pays européens.

Cet effort accru en matière de support à la recherche et à l'innovation est la condition première de soutien aux entreprises innovantes françaises pour en faire des leaders mondiaux.

5 DEVELOPPER L'USAGE DU NUMERIQUE, NOTAMMENT PAR LES TPE/PME

Internet et plus généralement le numérique constituent le vecteur majeur du développement commercial en particulier à l'export des entreprises.

Le sous-équipement des TPE et PME françaises est patent et documenté par de nombreux rapports²⁴ :

Selon le rapport d'Olivier Midière de mai 2006^{25 26}, l'un des plus récents et documentés, le retard en usage des TICS des TPE et PME françaises est considérable :

- Le tiers des TPE françaises n'est pas connecté (précisément 840 000 sur 2,3 millions)
- près de 700 000 de nos petites entreprises sont toujours déconnectées de l'économie numérique
- 15 % des TPE et PME françaises profitent pleinement du potentiel offert par les technologies de l'information et de la communication pour leur développement sur le marché national, et à l'exportation contre 20 % des PME allemandes et italiennes.

Par ailleurs, selon les statistiques du SESSI (2003), seulement 52 % des PME françaises disposent d'un site Internet contre 75 % en Allemagne.

Ces chiffres traduisent ainsi le décalage existant avec nos principaux partenaires européens, ce qui constitue, pour nos TPE et PME un handicap pour leur développement sur leur marché national et à l'international.

Sur la base de ces constats, nos professions ont, depuis de nombreuses années, sensibilisé les pouvoirs publics sur ces enjeux et recommandé des mesures concrètes. Ainsi, nous avons accueilli favorablement et accompagné de nombreux programmes, comme « internet reconnu d'utilité tout public », « internet accompagné », « entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique » ainsi que le plan TIC et PME doté de 12 M €²⁷. Mais il nous faut aller plus loin, tout en poursuivant ces programmes et en les renforçant par de nouvelles initiatives auxquelles Alliance TICS et ses entreprises adhérentes sont prêtes à apporter leur contribution.

²⁴ <http://www.pme.gouv.fr/> <http://www.econumerique.pme.gouv.fr/PMEWeb/>
http://www.telecom.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=108
<http://www.idate.fr/pages/index.php?anneedem=2006&rubrique=news&idr=20&idl=6&idp=354>

²⁵ <http://www.01net.com/editorial/310843/distributeurs-profitez-du-plan-tpe-/> http://www.info-pme.com/a_ltranger_et_en_europe/index.html

²⁶ www.pme.gouv.fr/croissance/discours.pdf

²⁷ <http://www.telecom.gouv.fr/rubriques-menu/soutien-financements/programmes-aides/france/tic-pme-2010/plan-action-tic-pme-2010-88.html>

Par ailleurs, les autorités européennes, Commission et Parlement, se sont saisies de la question en lançant des programmes ambitieux d'accompagnement (720 M €) à l'équipement en TICS des TPE et PME ²⁸ qui s'inscrivent dans l'agenda de Lisbonne. La France se doit de s'inspirer de ces programmes en s'appuyant sur les organisations existantes.

Alliance TICS recommande de :

Mettre en place de nouvelles mesures d'incitation, notamment fiscales, pour l'équipement en TICS des TPE et PME françaises pour rattraper une partie de notre retard en la matière.

28

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?jsessionid=7772CFFC4ECA335F4ED8474DE2FB994C.node2?type=REPORT&language=FR&reference=A6-2006-0180>



Alliance TiCS

*20, place de Seine
92086 Paris La Défense
tél : 01 49 00 30 30*

<http://www.alliance-tics.org>